VILLE DE pully
Direction des domaines, gérances et sports
Av. S. Reymondin 1 - CP 63 - 1009 Pully

CONTRAT DE LOCATION DES REFUGES

La directive d'utilisation et de location des refuges ainsi que les tarifs de location des refuges font partie intégrante du contrat.

1. Organisateur et responsable de la manifestation

☐Madame ☐Monsieur ☐Société

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :..... NPA Localité :.....

Date de naissance :..... Email :.....

N° tél. privé :..... N° tél mobile :.....

N° de compte bancaire ou postal :.....

Nom de la société ou des organisateurs :.....

Société membre PPPB : ☐OUI ☐NON

Employé communal ou employé communal retraité de la Ville de Pully : ☐OUI ☐NON

2. Genre de manifestation

Manifestation : ☐publique ☐privée

Site internet spécifique à l'événement :.....

☐Anniversaire ☐Réunion de société

☐Colonie ☐Soirée privée

☐Mariage ☐Tirs

☐Familiale ☐Autre, veuillez préciser :.....

3. Refuge et date désirés

☐Stand de Volson ☐Chalet du Bois du Moulin ☐Refuge des Quatre Vents

Date de location : .....

4. Données de location

Nombre de personnes attendues :.....

Nombre de jours (de 8h00 à 6h00) :.....

En cas de location des dortoirs :

Nombre de nuitées :.....

Nombre de personnes de plus de 12 ans révolus :.....

Nombre de personnes de moins de 12 ans révolus :.....

Nombre de personnes de plus de 12 ans révolus ne résidant pas à Pully :.....

Des demandes particulières doivent être faites auprès de la police du commerce lorsque la manifestation (privée ou publique) comprend des activités sujettes à autorisation ou imposition en vertu de lois spéciales. Si votre manifestation nécessite une autorisation cantonale, une demande doit également être faite par le biais du portail POCAMA situé sur le site du Canton de Vaud.

Lien : https://www.vd.ch/themes/economie/organiser-une-manifestation/

5. Frais de chauffage

Réservation entre le 1er novembre et le 31 mars : ☐OUI ☐NON

6. Montant de la location (à remplir par la DDGS)

Prix refuge selon le nombre de jours :.....

Frais de chauffage selon le nombre de jours :.....

Total :.....

Montant indicatif :

Prix pour les dortoirs :.....

Garantie (à verser au comptant aux bureaux de la DDGS) :.....

Le prix des dortoirs sera facturé en sus et fera l'objet d'un décompte final, après la location.

7. Informations générales

Pour tout renseignement complémentaire, le locataire peut s'adresser directement à la Direction des domaines, gérances et sports, par téléphone (021 721 35 26) ou par email ddgs@pully.ch.

L'utilisateur est tenu de payer la redevance des refuges au moyen de la facture envoyée à son attention. Les tarifs de location sont fixés par la DDGS et peuvent en tout temps être mis à jour, sans avertissement.

☐ **Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance et respecter la Directive d'utilisation et de location des refuges.**

Lieu :..... Date :..... Signature locataire :.....

Lieu :..... Date :..... Signature DDGS :.....

Le présent document est à retourner signé, dans les 15 jours, à la Direction des domaines, gérances et sports, av. Samson-Reymondin 1, 1009 Pully ou par email à ddgs@pully.ch.